



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(31-70-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.  
Télécopie (31-70-364 99 28). Télex 32323. Adresse Internet : [http:// www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

**Communiqué**

non officiel  
pour diffusion immédiate

N° 2002/24  
Le 9 octobre 2002

**Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigéria;  
Guinée équatoriale (intervenant))**

**Le président de la Cour s'adressera aux médias immédiatement après la lecture de l'arrêt,  
le jeudi 10 octobre 2002**

LA HAYE, le 9 octobre 2002. La Cour internationale de justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra son arrêt en l'affaire de la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigéria; Guinée équatoriale (intervenant)) le jeudi 10 octobre 2002 à 15 heures au cours d'une séance publique, ainsi qu'il a été indiqué dans le communiqué de presse N° 2002/23 du 3 octobre 2002.

Immédiatement après la fin de cette séance, le président de la Cour, M. Gilbert Guillaume, fera une déclaration à l'intention des médias sur l'arrêt rendu par la Cour. La lecture de l'arrêt aura lieu dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye. La déclaration du président se déroulera quant à elle dans la petite salle de justice du Palais.

---

Département de l'information:

M. Arthur Th. Witteveen, premier secrétaire de la Cour (+ 31 70 302 23 36)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse électronique: [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)